

TOLERANCES DIMENSIONNELLES INSCRIPTION AUX PLANS

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT PROPOS

Cette norme est en conformité avec la norme ISO 406 (10 - 1987) à l'exclusion du Nota du paragraphe 7.0 (spécifique PSA et non ISO pour des raisons de lisibilité).

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TOLÉRANCES INDIQUÉES PAR UN SYMBOLE ISO (VOIR NORME ISO 286-/2)	1
3. TOLÉRANCES INDIQUÉES PAR LES VALEURS DES ÉCARTS	2
4. TOLÉRANCE DISPOSÉE SYMÉTRIQUEMENT	2
5. DIMENSIONS LIMITES	2
6. DIMENSIONS LIMITÉES DANS UN SENS	2
7. ORDRE D'INSCRIPTION DES ÉCARTS	2
8. UNITÉS DES ÉCARTS	3
9. NOMBRE DE DÉCIMALES	3
10. TOLÉRANCES SUR DESSINS D'ENSEMBLE	3
11. TOLÉRANCES DES DIMENSIONS ANGULAIRES	4
12. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
12.1. HISTORIQUE	5
12.2. DOCUMENTS CITÉS	5
12.3. EQUIVALENT À :	5
12.4. CONFORME À :	5
12.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme spécifie les indications de tolérances (voir Nota) des dimensions linéaires et angulaires à porter sur les dessins techniques.

Nota : Pour éviter des interprétations des dimensions aux limites (par exemple lors de la mise en oeuvre d'un tolérancement géométrique associé), ces indications de tolérances doivent toujours être établies en suivant les spécifications et règles d'écriture fixées par la norme PSA A32 0200 (ou ISO 8015).

2.TOLERANCES INDIQUEES PAR UN SYMBOLE ISO (VOIR NORME ISO 286-/2)

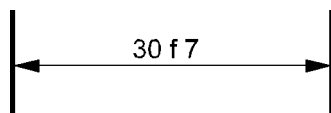


Figure 1

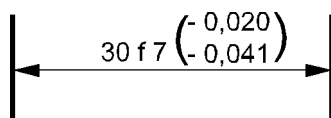
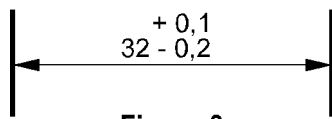


Figure 2

Les éléments de la cote avec tolérance sont inscrits dans l'ordre suivant :

- la dimension nominale,
- le symbole de tolérance,
- de préférence à la figure 1, indiquer comme sur la figure 2 les valeurs des écarts entre parenthèses.

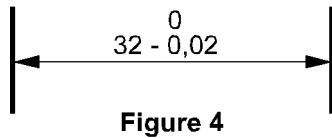
3.TOLERANCES INDIQUEES PAR LES VALEURS DES ECARTS



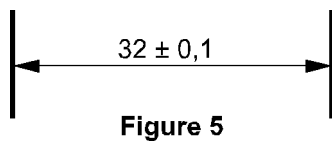
Les éléments de la cote avec tolérance sont inscrits dans l'ordre suivant :

- la dimension nominale,
- les valeurs des écarts.

Si l'un des deux écarts est nul, l'exprimer par le chiffre 0 (figure 4).

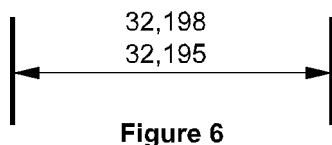


4.TOLERANCE DISPOSEE SYMETRIQUEMENT



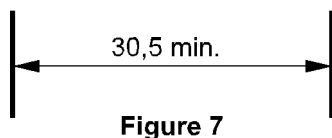
Si la tolérance est disposée symétriquement par rapport à la dimension nominale, n'inscrire qu'une fois la valeur des écarts, en la faisant précéder du signe $\pm$.

5.DIMENSIONS LIMITES



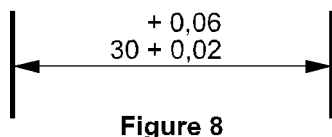
Les dimensions limites peuvent aussi être indiquées suivant la figure 6.

6.DIMENSIONS LIMITEES DANS UN SENS

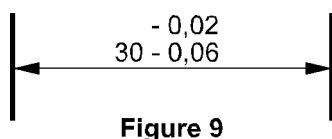


Si la dimension n'est limitée que dans un sens, la faire suivre de l'indication "min." ou "max.".

7.ORDRE D'INSCRIPTION DES ECARTS



Inscrire l'écart supérieur à la place supérieure et l'écart inférieur à la place inférieure, qu'il s'agisse d'un arbre ou d'un alésage.



Nota : Dans un texte, lorsque les écarts ne sont pas équidistants, ils peuvent être inscrits entre parenthèses à la suite de la valeur nominale.

Exemple :